



CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU DE SEANCE

Le conseil municipal a été régulièrement convoqué le 15 novembre 2018 avec transmission de l'ordre du jour aux membres du conseil municipal par voie électronique, en respect des textes en vigueur.

- Ouverture de séance ;
- Désignation d'un secrétaire de séance ;
- Adoption du procès-verbal de la précédente réunion.

Informations

- Application de la loi 70-129 du 31 décembre 1970 et des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des collectivités territoriales.
- Arrêtés municipaux à portée générale.

Procès-verbal de la séance du 26 septembre 2018. Adoption

Adopté à l'Unanimité

1/ DG18_143 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

Rapporteur : Antoine Augé

Pour information du Conseil Municipal

2/ DG18_140 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'AIDE AUX SINISTRÉS DE L'AUDE. DÉCISION

Rapporteur : Jacques Mangon

Adopté à l'Unanimité

3/ DG18_141 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DES 1ER ET 2ND DEGRÉS DE LA COMMUNE. MODIFICATION. ADOPTION

Rapporteur : Jacques Mangon

Adopté à l'Unanimité

4/ DG18_142 RAPPORT ANNUEL 2017 DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DE LA SPL LA FAB. APPROBATION

Rapporteur : Catherine Thibaudeau

Adopté à 27 Pour et 7 Abstention

5/ DG18_144 AVENANT AU MARCHÉ DE MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ ET DES INSTALLATIONS TECHNIQUES. AUTORISATION

Rapporteur : Antoine Augé

Adopté à 33 Pour et 1 Abstention

6/ DG18_145 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'EHPAD SIMONE DE BEAUVOIR. DECISION

Rapporteur : Michel Barat

Adopté à l'Unanimité

7/ DG18_146 FUSION - ABSORPTION ENTRE L'ASSOCIATION CENTRE D'ANIMATION DE FEYDIT ET L'ASSOCIATION MAISON D'ANIMATION DES JALLES. POUR INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Françoise Hanusse

Pour information du Conseil Municipal

8/ DG18_147 CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE. SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2018-2021. AUTORISATION

Rapporteur : Françoise Hanusse

Adopté à l'Unanimité

9/ DG18_148 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA BANQUE ALIMENTAIRE DE BORDEAUX ET DE LA GIRONDE. DÉCISION

Rapporteur : Vanessa Dumas

Adopté à l'Unanimité